N° 312. SAMEDI 18 JUIN 1859. 3me année.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an, — 10 fr. pour six mois, — 6 fr. pour trois mois. Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve, A ROUBAIX, Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Dimanche dans le *Journal d'Annonces* qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré *gratuitement*.

ROUBAIX, 18 juin.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Loi qui accorde des pensions à des veuves [illegible] du 14 janvier 1856.

Décrets : prononçant pendant une année la suspension [illegible] rendu au tribunal de première instance de St-Gaudens (Haute-Garonne) ; — portant nominations : dans les tribunaux de commerce ; — au commandement supérieur des divisions militaires y désignées ; — au grade de lieutenant-colonel dans le corps d'état-major ; — dans l'ordre impérial de la Légion-d'honneur ; — conférant la médaille militaire.

Voulant rétablir d'anciennes et glorieuses traditions, l'empereur a décidé que le régiment qui prendrait un drapeau à l'ennemi porterait la croix de la Légion-d'Honneur attachée au-dessous de son aigle.

Le lieutenant-colonel Schmitz est arrivé à Paris, en mission, chargé par l'empereur de remettre à S. M. l'impératrice le drapeau du 9e régiment d'infanterie autrichien qui a été pris à la bataille de Magenta.

(Moniteur universel.)

Pour répondre au vœu des familles, tant de Paris que des départements, qui ont des parents à l'armée d'Italie, M. le Ministre de la guerre a décidé qu'un bureau de renseignements spéciaux serait établi, dans son hôtel même, afin de donner aux intéressés tous les renseignements désirables. Ce bureau fonctionne depuis plusieurs jours déjà ; il a à sa disposition les états exacts des officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés ou faits prisonniers depuis le début de la guerre actuelle. Toute personne, soit de la capitale, soit de la province, qui justifie d'un droit quelconque à obtenir les indications dont il s'agit, peut s'y présenter, chaque jour, de dix à quatre heures. Par ordre exprès du ministre, il sera sur le champ fait droit à sa demande d'information.

Grand-quartier général de Cassano, [illegible] juin, 5 heures du soir.

Hier, 12 juin, l'Empereur a transporté son quartier-général à Gorgonzola. Dans l'après-midi S. M. a fait jeter en sa présence deux ponts de bateaux sur l'Adda à la hauteur de Cassano ; en même temps, on réparait les ponts coupés par l'ennemi. L'Adda, grossi par les orages de ces derniers jours, avait acquis une force et une rapidité qui ont rendu l'opération plus difficile sans en compromettre le succès. Là, comme à la Sésia et au Tessin, les pontonniers, sous l'énergique direction du général Lebœuf, se sont acquis de nouveaux titres à la reconnaissance de l'armée. A peine les ponts étaient-ils jetés, que l'armée a commencé son mouvement qui sera terminé demain.

L'armée sarde a passé le fleuve à la hauteur de Voprio. Malgré les pluies torrentielles que les troupes ont eu à supporter depuis quelques jours, la santé de l'armée est très-satisfaisante et le soldat n'a rien perdu de sa gaieté. Le temps est remis au beau.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Actes administratifs de la Préfecture

Le N° 20 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1859), contient :

Armée d'Italie. - Objets de pansement. - Bandes et charpie.

A Messieurs les sous-préfets et maires du département.

Lille, le 11 juin 1858.

Messieurs,

La prévoyance de l'administration de la guerre a longuement pourvu à tout ce qui est nécessaire à l'armée, mais il n'en est pas des objets de pansement comme des autres natures d'approvisionnement. On ne trouve dans le commerce que des quantités fort restreintes de bandes et de charpie, dont la confection, pour la charpie surtout, exige un temps considérable. Lorsqu'il s'en fait à la fois une consommation extraordinaire, ou l'on est exposé à en manquer, ou le prix s'en élève démesurément.

Un auguste exemple nous est donné. Sur le désir exprimé par S. M. l'Impératrice, les Dames de la Maison de S. M. s'occupent de préparer des bandes à pansement et de la charpie pour nos soldats de l'armée d'Italie. L'administration de l'assistance publique à Paris s'est empressée de s'associer à cette généreuse pensée en faisant aussi confectionner dans ses hôpitaux ces objets de première nécessité pour les armées en campagne. Mais le vieux linge lui manque et les faibles quantités dont elle dispose seront bientôt épuisées.

Pour en obtenir, l'administration fait un appel pressant au patriotisme des habitants des villes et des campagnes, et je suis persuadé d'avance que nos bonnes populations du Nord, qui ont si spontanément et si énergiquement manifesté leurs sympathies pour le succès de nos armes en Italie, voudront aussi témoigner de leur profonde sollicitude pour les blessés en disposant en leur faveur de toutes les quantités de vieux linge qu'elles pourraient avoir en réserve.

Ces dons seront reçus avec reconnaissance à la préfecture, dans les sous-préfectures, ainsi qu'aux différents hôpitaux militaires du département.

Je n'ai pas besoin de dire qu'on peut également verser de la charpie toute faite ; mais il serait préférable de laisser à l'administration le soin de faire fabriquer les bandes qui exigent une préparation particulière en se confectionnant dans les établissements hospitaliers à l'aide de moyens mécaniques très rapides et très perfectionnés.

MM. les maires pourront réunir les dons de leurs communes pour n'en faire qu'un seul envoi au chef-lieu d'arrondissement.

Je vous remercie d'avance, Messieurs, de ce que vous voudrez bien faire pour activer le succès d'une œuvre si éminemment nationale, et je vous renouvelle l'assurance de ma considération très distinguée.

Le préfet du Nord,
VALLON.

Un incendie a éclaté mercredi, vers six heures et demie, dans le grenier de la maison occupée par M. Deroubaix, cafetier rue du Vieil-Abreuvoir. A peine les voisins avaient-ils aperçu les premières flammes que les secours furent organisés ; l'arrivée de la première pompe dont les manœuvres furent commandées avec une promptitude exceptionnelle, permit heureusement de combattre l'incendie dont chacun redoutait les conséquences graves.

Grâce à l'habileté des manœuvres et au zèle dont tout le monde a fait preuve, le foyer de l'incendie ne s'étendit pas et les maisons voisines, menacées dans le principe, furent épargnées. A sept heures un quart on était maître du feu.

Constatons une fois de plus le dévouement des sapeurs-pompiers dont les services ont été, dans cette circonstance, appréciés par tous nos concitoyens. Nous avons été témoin des félicitations qui leur ont été adressées de toutes parts. — L'autorité municipale, MM. les commissaires de police, le commandant de la gendarmerie et plusieurs ecclésiastiques s'étaient rendus sur les lieux du sinistre ; ils ont encouragé par leur présence les nombreux travailleurs.

On assure que des braises, encore chaudes, qu'on avait imprudemment déposées sur le plancher d'un grenier, ont causé cet incendie.

Les pertes sont évaluées à environ 5,000 fr.

On nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, jeudi 16 juin 1859.

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'impossibilité de remercier toutes les personnes qui nous sont accourues en aide dans le danger pressant dont nous étions menacés par l'incendie qui s'est déclaré hier chez notre voisin, nous venons vous prier d'avoir l'obligeance d'insérer, dans votre prochain numéro, cette lettre par laquelle nous exprimons nos remerciements et notre sincère reconnaissance pour ce concours généreux et empressé.

Nous remercions surtout MM. les Sapeurs-Pompiers, sans le concours de qui l'incendie

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 18 JUIN 1859.

LE TRABAN

ROMAN HISTORIQUE SUÉDOIS

PAR RIDDERSTAD

AUTEUR *DU PRINCE*.

Suite. — Voir notre dernier numéro.

— Tu as été inquiet. Je suis resté jusqu'au dernier moment.

— Inquiet? Non. Au contraire, vous rentrez une couple de minutes plus tôt que je ne croyais.

— Que dis-tu?

— Certainement! On ne viendra me relever que dans trois minutes au plus tôt.

— Ainsi, tu n'as pas craint que je ne revinsse pas?

— Par Dieu, non! Je n'y ai pas du tout songé.

— Merci, camarade!

— Vous pourriez me rendre un grand service, monsieur, dans le cas où les choses tourneraient mal, où vous seriez condamné à mort.

— Comment cela?

— En supposant, bien entendu, que vous soyez fusillé.

— Parle, que désires-tu?

— Ce serait un honneur pour moi que, si l'on prononce la peine de mort contre vous, vous demandiez que je fasse partie du piquet qui vous fusillera.

— Parles-tu sérieusement?

— Il faut que vous sachiez, monsieur, que je suis un des meilleurs tireurs du bataillon. Je vous jure que la balle vous arrivera droit au cœur.

— Je promets de satisfaire à ton désir. Comment te nommes-tu?

— Aerlig, n° 1, compagnie du deuxième major.

— Ce nom est une belle recommandation (1) et je ne l'oublierai pas.

— Merci de cet honneur, monsieur, merci!

— Tu m'as promis de me dire, à mon retour, pourquoi tu m'as laissé sortir.

— C'est vrai, mais...

— Parle franchement.

— Diable, j'ai honte de l'avouer.

— N'importe : parle toujours

— Eh bien, soit! C'est par vanité!

— Par vanité?

— Oui, voyez-vous, monsieur, il est diablement agréable de faire parfois quelque chose dont on puisse être un peu fier Chut... entendez-vous ces pas... on vient me relever... Chacun à son poste. »

Litholf rentra dans sa prison, et le soldat en ferma la porte.

« Halte! Qui vive? cria-t-il au même instant.

— Caporal de poste.

(1) Aerling signifie loyal, honnête.

(Reproduction interdite).

IX

LA CATASTROPHE.

Pendant sa minorité, le jeune roi recevait rarement d'autres personnes que celles de son entourage immédiat. La surprise fut donc très-grande lorsqu'un jour il manifesta l'intention de réunir dans ses appartements les membres de la famille royale, toute la cour et quelques hauts fonctionnaires.

Cet ordre extraordinaire fournit ample matière à la curiosité, aux suppositions, aux commentaires.

Le duc-régent courut chez le roi pour avoir des éclaircissements.

« On parle tant de cette soirée, lui dit-il. Pardonnez à votre oncle son désir de savoir si elle ne cache pas quelques plans secrets. »

Gustave le regarda fixement.

« Voulez-vous me rendre un service? lui demanda-t-il.

— J'y suis disposé en toute circonstance, n'en doutez pas.

— En ce cas, je vous expliquerai demain quel est celui que j'ai à réclamer.

— Et si je consens à vous l'accorder?

— Je vous montrerai que je puis être reconnaissant. »

En effet, Gustave avait une intention en ordonnant cette fête ; mais elle différait de toutes celles que lui prêtait la rumeur publique.

Durant un certain temps, Berghen se flatta d'être le confident du jeune souverain dans l'affaire de Litholf. Cependant, le long silence que l'on gardait sur cet événement lui semblait étrange.

Un jour qu'il était de service chez Gustave et seul avec lui, il profita de l'occasion pour aborder le sujet qui l'intéressait si vivement.

« Votre Majesté oublie Litholf.

— Crois-tu? Quelle peine te semble-t-il mériter?

— La loi condamne à mort le coupable de lèse-Majesté ; mais... Mais?

— Si j'étais roi, je lui ferais grâce et je me contenterais seulement de le bannir.

— Considères-tu l'exil comme une peine moindre que la mort?

— Ce serait, du moins, lui laisser la vie.

— Mais qu'est-ce que la vie pour un proscrit? Le bannissement n'est-il pas la plus cruelle de toutes les peines?

— Comment Votre Majesté se propose-t-elle de traiter Litholf?

— Avec justice.

— Peut-être Votre Majesté a-t-elle l'intention de le réintégrer dans son service de traban?

— Non. »

Et le roi lui tourna le dos.

De ce moment, Berghen se sentit mal à l'aise ; il considérait pourtant comme certain que Litholf avait perdu pour toujours les bonnes grâces du roi, et cela pouvait lui suffire à la rigueur ; car tout ce qu'il désirait, à vrai dire, c'était de voir son rival dans l'impossibilité de se rapprocher d'Elise.

Sur ces entrefaites, le père d'Elise, le comte Alstern, qui, à l'âge de soixante et quelques années, s'était retiré des affaires publiques pour terminer ses jours dans les douceurs de la vie domestique, arriva dans la capitale.

Brave et résolu dans les périls, sage et calme dans les conseils, plein de patriotisme, de fermeté et d'honneur, il avait vu ses paroles jouir